



**CAISSE DE RETRAITE
DU PERSONNEL NAVIGANT
PROFESSIONNEL
DE L'AÉRONAUTIQUE CIVILE**

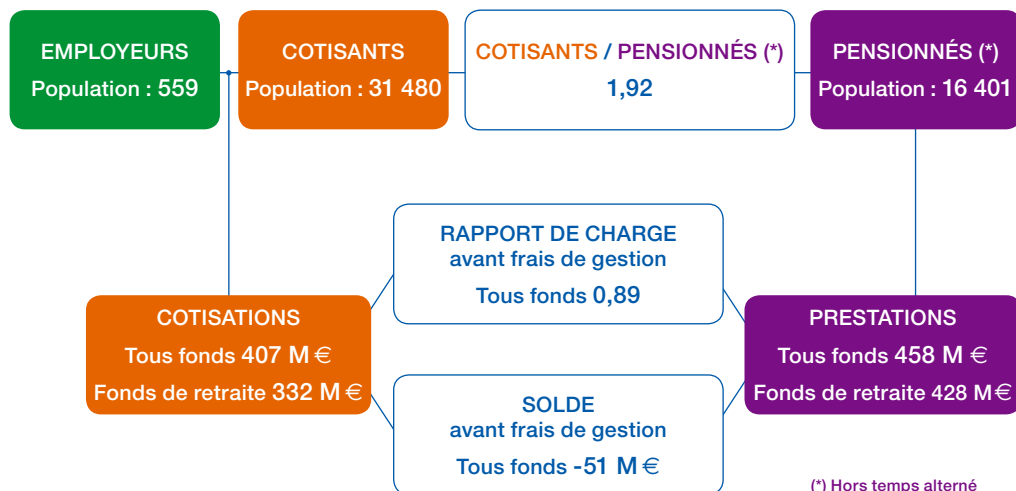


**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
SYNTHÉTIQUE**

2008

Chiffres clés

Le régime CRPN en 2008



Sommaire

CHIFFRES CLES DE LA CRPN	2-3	STATISTIQUES	12-21
CONSEIL D'ADMINISTRATION	4-5	→ Cotisants	12
ORGANIGRAMME	6	→ Pensionnés	13
RAPPORT DE GESTION	7-11	→ Pyramide des âges	16
→ Régime	7	→ Cotisations et prestations	17
→ Allocation stratégique	9	→ Rapport de charge trois fonds	17
→ Répartition des réserves	9	→ Evolution des cotisations	18
→ Réserves mobilières	9	→ Evolution du taux de cotisations	18
→ Réserves immobilières	10	→ Evolution des prestations	18
ETATS FINANCIERS		→ Evolution des indices	19
SYNTHETIQUES	11	→ Répartition des prestations	19
		→ Rapport cotisants / pensionnés	20
		→ Prévoyance	20
		→ Employeurs	21
		EN BREF	22-25
		LOC INTER IMMOBILIER	26-27

La CRPN remercie Airbus SAS et Eurocopter pour leur collaboration concernant les prises de vues de la couverture.

de la CRPN

Eléments CRPN pour 2009

PARAMÈTRES

Taux de cotisations

Fonds de retraite **17,55 %**

Fonds spécial et assurance **4 %**

Plafond de salaire soumis à cotisations CRPN

P CRPN **274 464 € / an**

Nombre d'années de prestations en réserve au fonds de retraite

N 2008 **6** N 2007 **7,25**

Indice de variation des salaires corrigé

ISVC 2009 **30,55**

Indice de variation des pensions

IVP 2009-1 & 2009-2 **36,0820**

Plafond mensuel Sécurité sociale

2 859 €

PRESTATIONS

Pension directe maximum

liquidée en 2009 pour une carrière continue
de 25 ans au plafond du 1/1/1985 au 31/12/2009

81 208 € / an

Majoration base maximum

liquidée en 2009

6 861 € / an

Bonification maximum

liquidée en 2009

1 029 € / an

Soit une augmentation
annuelle des pensions
au 01/07/2009 de
1,265%

(par rapport au 01/07/2008)

Assurance décès maximum

411 696 €

Conseil d'Administration

COMPOSITION AU 1^{er} JUILLET 2009

Présidente : Michèle PAIRAULT-MEYZER

Vice-Président : Jacques HOYER

Commissaire du Gouvernement : Gérard RUCAY

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES EMPLOYEURS

TITULAIRES

Denis APVRILLE

Chargé de mission auprès du Secrétaire Général
de l'AVIATION CIVILE (Ministère des transports)

Solveig FABRE-HELWIG

Responsable du pôle épargne salariale
Sté AIR FRANCE

Denis GARIEL

Responsable réglementation des vols
CEV (Ministère de la défense)

Jean-Pierre LE GOFF

Délégué Général
FNAM et de la CSTA

Alain MALKA

Directeur des Ressources Humaines
Sté AIR FRANCE

Richard MONNOYER

Représentant le GIFAS
Sté AIRBUS

Pasquin ORDIONI

Directeur honoraire
Sté AIR FRANCE

Michèle PAIRAULT-MEYZER

Directeur honoraire
Sté AIR FRANCE

Jacques PICHOT

Secrétaire Général
Sté AIR FRANCE

Olivier PRÉVOST

Responsable des filiales et participations
Sté AIR FRANCE

Jean-Baptiste VALLÉ

Président
SCARA

SUPPLÉANTS

Michel SAILLARD

Inspecteur de l'Équipement
(Ministère des transports)

Nicole HUGUENOT

Directeur adjoint des opérations en vol
Sté BRIT AIR

Gérard LECONTE

Représentant le CEV
(Ministère de la défense)

Dannys FAMIN

Président Directeur Général
Sté UNIJET

Christophe BOIRON

Directeur des Ressources Humaines
Cie CORSAIR

Hélène TINLOT

Chef du département administration générale
Sté EUROCOPTER

François MONTEL

Directeur de la Formation PN
Sté REGIONAL

Michel CARUEL

Directeur du contrôle interne et audit interne
Sté AIR FRANCE

Martine SELEZNEFF

Directeur des Ressources Humaines du PN
Sté AIR FRANCE

Frédérique LACOMBE

Trésorière
Sté AIR FRANCE

Olivier de MAROLLES

Directeur des opérations aériennes
Sté AIGLE AZUR

Conseil d'Administration

COMPOSITION AU 1^{er} JUILLET 2009

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES AFFILIÉS

TITULAIRES

SUPPLÉANTS

au titre des Essais et Réceptions

Frédéric NOURISSON
Ingénieur navigant d'essais – EUROCOPTER

Jean Claude CAMUS
Expérimentateur navigant d'essais – CEV

au titre des Pilotes et ANT du transport aérien

Michel JANOT
Pilote – Sté AIR FRANCE

Guillaume ROBERT
Commandant de bord – Sté BRIT AIR

Jean Michel MOUTET
Commandant de bord – Sté AIR FRANCE

Pascal GUERIN
Pilote – Sté AIR FRANCE

Philippe VIVIER
Commandant de bord – Sté AIR FRANCE

Stéphane GAULTIER
Commandant de bord – Sté BRIT AIR

au titre des PNC du transport aérien

Marie-Sophie LEROY
PNC – Sté AIR FRANCE

Derek NORSA
PNC – Sté AIR FRANCE

Franck MIKULA
PNC – Sté AIR FRANCE

Eric CHAUVEL
PNC – Sté AIR FRANCE

Antoine SANTERO
PNC – Sté AIR FRANCE

David BENCHETRIT
PNC – Sté CORSAIR

au titre du Travail Aérien

Michel MORVAN
Commandant de bord – SECURITE CIVILE

François TAVERON
Commandant de bord – SECURITE CIVILE

au titre des Retraités

Jacques HOYER
ex-Commandant de bord – Sté AIR FRANCE

Anne-Marie LARDREAU
ex-PNC – Sté AIR FRANCE

Edith HUBERT-BRIERRE
ex-PNC – Sté AIR FRANCE

Bernard DUBOIS-MATRA
Ex-OMN – Sté CORSAIR

Yves YGOUF
ex-OMN – Sté AIR FRANCE

Jacques ADDA
ex-Commandant de bord – Cie AIR INTER

Conseil de direction



De gauche à droite :

Etienne STOFER, Directeur
Christine GENLOT, Secrétaire général
Marie-Agnès LUCAS de PESLOUAN, Responsable
du service financier
Sylvie BESSON, Chef du service affiliés
Roselyne GIRARD-KROMAS, Chef du service
employeurs et action sociale
Bruno PAGES, Responsable du service immobilier



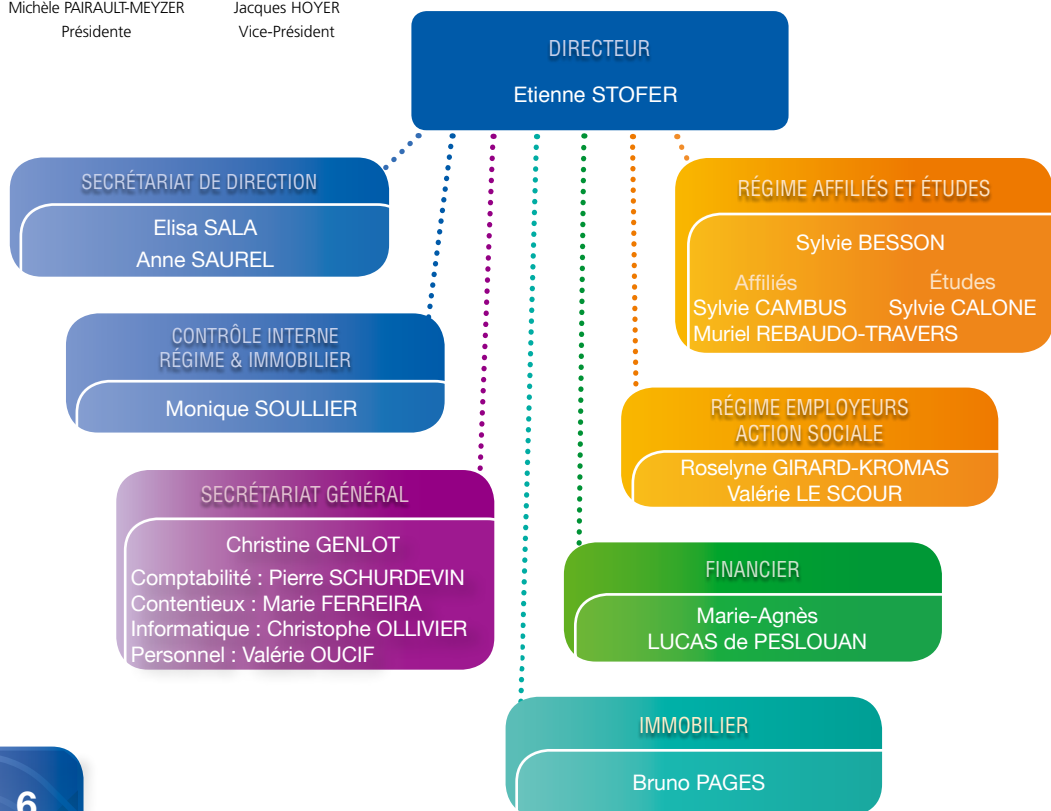
Michèle PAIRAULT-MEYZER
Présidente



Jacques HOYER
Vice-Président

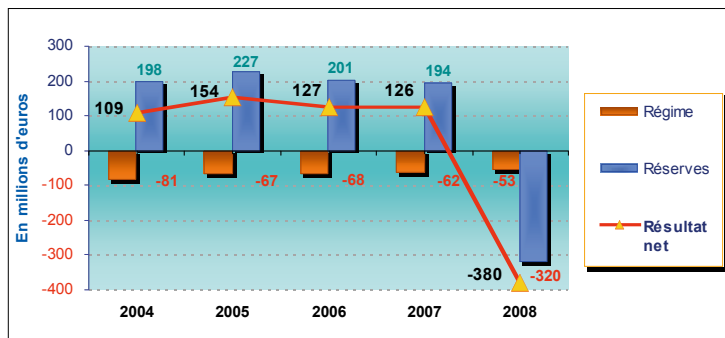
Organigramme

des services de la CRPN
au 1^{er} juillet 2009



FAITS MARQUANTS ET ACTIVITE DE L'ANNEE 2008

Evolution du fonds retraite sur 5 ans



Le résultat net total s'élève à - 380 M€ en 2008.

REGIME

Les équilibres du régime se sont sensiblement améliorés en 2008 par rapport à l'année antérieure.

Les cotisations ont progressé de 8%, pourcentage record depuis une quinzaine d'années, sous l'effet :

- d'une forte progression du nombre total de cotisants (+ 5,1%),
- de la progression des salaires moyens (+ 4%),
- de l'augmentation significative du plafond de la Sécurité sociale, et par voie de conséquence du plafond de cotisations CRPN (+ 3,4%).

En parallèle, les prestations ont augmenté de 5,1%, dont 2% liés à la revalorisation.

Il en est résulté une réduction du déficit du régime (après charges), à 53,4 M€ contre 61,6 M€ en 2007 (- 13,4 %) et une poursuite de l'augmentation du rapport de charge simple (sur les 3 fonds) à 0,888 contre 0,865 en 2007 et 0,799 en 2004.

Cette évolution plus favorable qu'anticipée ne fait pas oublier que le rapport de charge reste insuffisant pour le long terme, compte tenu des perspectives démographiques de la Caisse et des difficultés d'emploi de PN dans la crise actuelle.

Le projet de réforme du régime adopté par le conseil d'administration au cours du 1^{er} trimestre 2008 fait actuellement (juin 2009) l'objet d'une étude active de la part des ministères de tutelle.

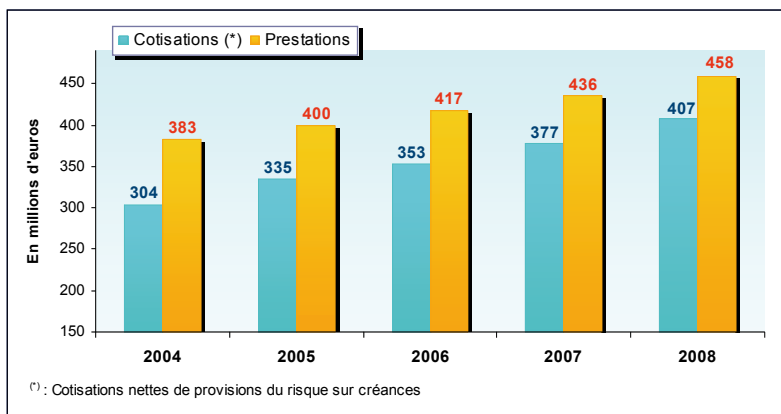
La Caisse poursuit ses diligences en vue d'obliger d'autres compagnies européennes à affilier leurs PN basés en France, conformément aux droits français et européen.

Rapport de Gestion

Compte de résultat (tous fonds)

En milliers d'euros	2008	2007	Variations	
			en valeur	en %
FONDS RETRAITE	(96 112)	(95 968)	(143)	0,1%
Cotisations	332 120	307 625	24 495	8,0%
Variation du risque s/ créances	(318)	(17)	(301)	NS
Prestations	(427 913)	(403 576)	(24 337)	6,0%
FONDS SPECIAL	34 802	29 110	5 692	19,6%
Cotisations	63 579	58 899	4 679	7,9%
Variation du risque s/ créances	(70)	(4)	(66)	NS
Prestations	(28 706)	(29 785)	1 079	-3,6%
FONDS D'ASSURANCE	9 876	8 167	1 709	20,9%
Cotisations	11 229	10 393	836	8,0%
Variation du risque s/ créances	(12)	(1)	(12)	NS
Prestations	(1 341)	(2 225)	885	-39,7%
FONDS SOCIAL	(18)	(210)	191	NS
Cotisations & produits	210		210	-91,3%
Prestations	(228)	(210)	(18)	NS
ENSEMBLE DES 4 FONDS	(51 452)	(58 901)	7 449	-12,6%
Cotisations et dotation au Fonds Social	407 138	376 917	30 220	8,0%
Variation du risque s/ créances	(401)	(22)	(379)	NS
Prestations totales	(458 188)	(435 796)	(22 392)	5,1%
COUTS NET DE FONCTIONNEMENT	(3 068)	(2 753)	(315)	11,4%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 147	5	1 142	NS
RESULTAT DU REGIME	(53 373)	(61 649)	8 276	-13,4%

Evolution des cotisations et des prestations sur 5 ans (tous fonds)



Rapport de Gestion

ALLOCATION STRATEGIQUE

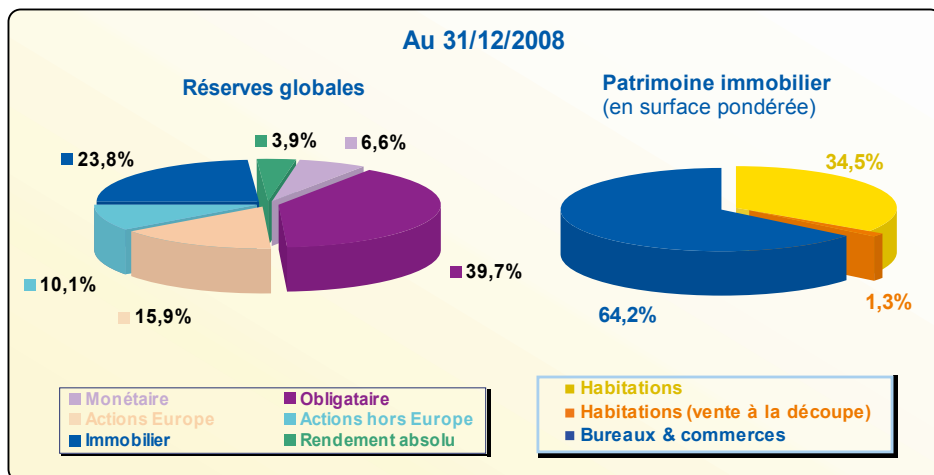
L'allocation stratégique validée par le conseil d'administration en vigueur sur l'exercice 2008 comportait : 20 % d'immobilier, 33 % d'actions, 35 % d'obligations, 7 % de rendement absolu et 5 % de monétaire.

REPARTITION DES RESERVES

Avec la crise financière, la répartition des réserves a nettement évolué durant l'exercice.

La part des deux poches actions a diminué de 7,8%, en raison de la très forte baisse des marchés pendant l'année, au profit de la poche obligataire (+7,1%), qui a été progressivement renforcée, notamment par des investissements en obligations privées. L'allocation en rendement absolu a été réduite de 1,6%. Enfin, la part de l'immobilier a progressé de façon significative en valeur relative (+3,3%), en raison de la baisse de la valorisation du portefeuille financier.

Ces évolutions ont résulté de l'évolution des marchés et de choix tactiques, notamment la très forte baisse des marchés pendant l'année.



RESERVES MOBILIERES

Au 31 décembre 2008, les réserves mobilières s'élèvent à 2 534 M€ en valeur de marché, en baisse de 671 M€ par rapport à leur niveau du 31 décembre 2007. Cette forte baisse s'explique principalement par l'impact de la crise financière, mais aussi par la couverture du déficit du régime et les investissements nets faits dans l'immobilier.

L'année 2008 a été extrêmement difficile sur les marchés financiers : la crise financière qui a débuté en juillet 2007 (crise des « subprimes ») n'a cessé de se propager, atteignant son paroxysme après la faillite de la banque Lehman. Cela a amené la plupart des Etats à intervenir de façon urgente et massive pour sauver certains de leurs établissements financiers. La crise s'est ensuite propagée violemment à toute la sphère économique.

Rapport de Gestion

Dans ce contexte, les marchés d'actifs à risque ont subi une forte baisse de leur valorisation, dans une très forte volatilité.

Les marchés actions ont très fortement reculé au long de l'année et plus particulièrement au deuxième semestre, sur l'ensemble des places. Les actions européennes ont ainsi régressé de 43,7% (pour le MSCI Europe), les actions américaines de 33,4% en raison de la baisse du dollar (S&P 500 en euros).

La poche obligataire a été nettement renforcée pendant l'année par des investissements en obligations privées, ce qui a conduit en fin d'exercice à une surpondération de 4,7 % par rapport à l'allocation stratégique 2008.

<i>En milliers d'euros</i>	2008	2007	Variations	
			en valeur	en %
Résultat sur filiales & participations	10 101	10 985	(884)	-8,0%
Résultat du portefeuille	(379 364)	158 911	(538 275)	n.s
Impôt sur les sociétés	(2 531)	(1 807)	(724)	40,1%
RESULTAT NET DES RESERVES MOBILIERES	(371 793)	168 090	(539 883)	n.s

RESERVES IMMOBILIERES

La valeur de marché du patrimoine immobilier de la CRPN à fin 2008, en y incluant la quote-part de patrimoine des SCI filiales, s'élève à 790 M€ contre 819,6 M€ fin 2007. Cette variation, sur l'ensemble du patrimoine, s'explique par une baisse des valeurs vénales à hauteur de 49,9 M€, par les cessions en cours d'exercice pour un montant de 41,1 M€, et par des acquisitions d'immeubles de bureaux pour un total de 61,4 M€.

Globalement, 2008 a été marquée par le manque de visibilité sur l'évolution des valeurs locatives et la hausse généralisée des taux de rendement impliquant une baisse des valeurs vénales. Ces évolutions perdurent en 2009. La Caisse poursuit, à un rythme plus modéré dorénavant, sa politique d'arbitrage entamée en 2003, allégeant le résidentiel en faveur du bureau.

<i>En milliers d'euros</i>	2008	2007	Variations	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (loyers et autres produits, reprises de provisions)	27 702	28 358	(656)	-2,3%
Charges d'exploitation & coûts de fonctionnement	(10 772)	(11 073)	301	2,7%
RESULTAT COURANT AVANT IS	16 930	17 285	(355)	-2,1%
Résultat de cession des immeubles	32 448	6 356	26 092	n.s
Impôt sur les sociétés	(4 063)	(4 148)	85	-2,1%
RESULTAT NET DES RESERVES IMMOBILIERES	45 315	19 493	25 823	132,5%

Etats Financiers Synthétiques

BILAN SYNTHETIQUE

En milliers d'euros	2008	2007	Variations	
			en valeur	en %
ACTIF				
Actif immobilisé	302 438	256 861	45 577	17,7%
Actif circulant	2 573 297	3 007 095	-433 798	-14,4%
<i>dont valeurs mobilières de placement</i>	2 504 224	2 941 858	-437 634	-14,9%
TOTAL DE L'ACTIF	2 875 735	3 263 957	-388 222	-11,9%
PASSIF				
Fonds de réserves	2 841 986	3 221 837	(379 851)	-11,8%
Provisions pour risques & charges	174	275	(101)	-36,7%
Dettes financières et autres dettes	32 926	41 379	(8 453)	-20,4%
Comptes de régularisation - passif	649	466	183	39,3%
TOTAL DU PASSIF	2 875 735	3 263 957	-388 222	-11,9%

SYNTHESE DES RESULTATS

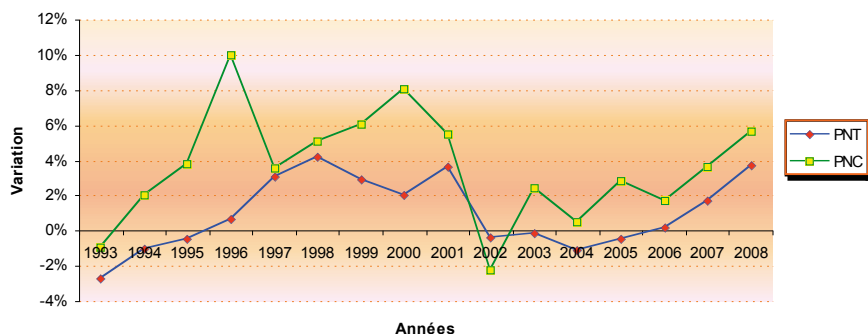
En milliers d'euros	2008	2007	Variations	
			en valeur	en %
Résultat du régime	(53 373)	(61 649)	8 276	-13,4%
Résultat des réserves après IS	-326 478	187 582	(514 060)	n.s
- Réserves mobilières	-371 793	168 090	(539 883)	n.s
- Réserves immobilières	45 315	19 492	25 823	n.s
RESULTAT NET	(379 851)	125 933	(505 784)	n.s
<i>Valeur du N non arrondie</i>	<i>5,9065</i>	<i>7,1900</i>		
Valeur du N arrondie	6	7,25		

COTISANTS

◆ EFFECTIF DES COTISANTS

Années	ESSAIS RECEPTION	TRANSPORT PUBLIC				TRAVAIL AERIEEN	TOTAL GENERAL
		PNT	STEWARDS	HOTESSES	TOTAL		
2004	253	7 719	6 548	12 425	26 692	1 295	28 240
2005	298	7 517	6 696	12 811	27 024	1 410	28 732
2006	315	7 558	6 829	13 003	27 390	1 372	29 077
2007	322	7 820	7 132	13 423	28 374	1 264	29 961
2008	327	8 033	7 594	14 129	29 756	1 397	31 480

◆ EVOLUTION DE LA VARIATION DES EFFECTIFS



◆ AGE MOYEN DES COTISANTS

Années	ESSAIS RECEPTION	TRANSPORT PUBLIC			TRAVAIL AERIEEN	TOTAL
		PNT	STEWARDS	HOTESSES		
2004	45a 8m	43a	36a 2m	34a 10m	44a 1m	37a 11m
2005	46a 2m	43a 3m	36a 4m	35a 2m	44a 4m	38a 1m
2006	46a 6m	43a 6m	36a 8m	35a 8m	43a 7m	38a 5m
2007	47a 2m	43a 4m	36a 9m	35a 11m	44a 9m	38a 6m
2008	47a 5m	43a 6m	36a 9m	36a 2m	43a 8m	38a 8m

RETRAITES

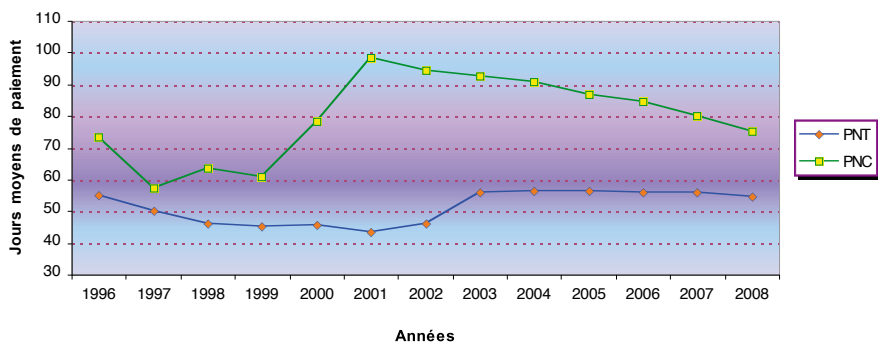
◆ EFFECTIF DES PENSIONNES HORS TEMPS ALTERNE ET FIN DE TEMPS ALTERNE

Années	DIRECTES DEFINITIVES		CONJOINTS SURVIVANTS		ORPHELINS		TOTAL	
	NOMBRE	VARIATION	NOMBRE	VARIATION	NOMBRE	VARIATION	NOMBRE	VARIATION
2004	10 983	4,8%	2 427	3,1%	385	- 1,3%	13 795	4,3%
2005	11 472	4,45%	2 520	3,83%	383	- 0,52%	14 375	4,2%
2006	12 058	5,11%	2 616	3,81%	376	- 1,83%	15 050	4,7%
2007	12 689	5,23%	2 706	3,44%	375	- 0,27%	15 770	4,78%
2008	13 259	4,49%	2 782	2,80%	360	- 4,00%	16 401	4,00%

◆ EFFECTIF DES PENSIONNES EN TEMPS ALTERNE

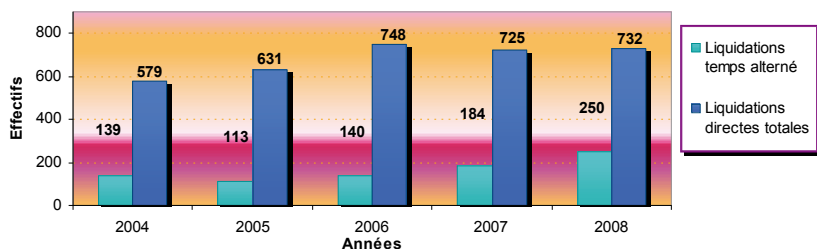
Jours moyens de paiement des pensions

Années	PNT		PNC		TOTAL	
	Nombre	Jours de pension	Nombre	Jours de pension	Nombre	Jours de pension
2004	307	57	403	91	710	76
2005	297	56	362	87	659	73
2006	309	56	315	85	624	71
2007	291	56	369	80	660	70
2008	308	55	467	75	775	68



Statistiques

◆ TOTAL DES LIQUIDATIONS COMPLETES ET DES LIQUIDATIONS EN TEMPS ALTERNE



◆ AGE MOYEN DE LIQUIDATION COMPLETE

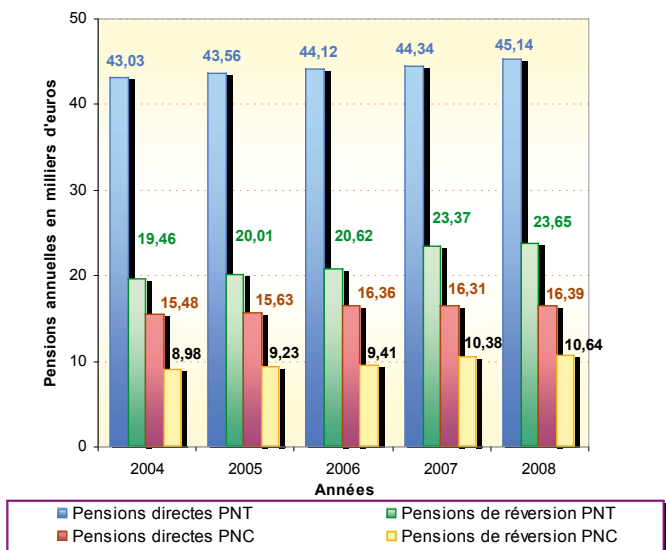
SPECIALITES	PENSIONS						TOTAL 2008	
	A TAUX PLEIN		PROPORTIONNELLE		AUTRE		AGE	EFF.
	AGE	EFF.	AGE	EFF.	AGE	EFF.		
TRANSPORT PUBLIC								
Pilotes	59a 8m	103	58a 9m	95	55a 1m	13	59a	211
OMN	56a 1m	44	58a 6m	28	51a 2m	1	56a 11m	73
Stewards	53a 11m	75	59a 5m	47	46a 6m	6	55a 7m	128
Hôteses	53a 6m	77	57a 11m	158	48a 11m	21	55a 10m	256
TRAVAIL AERIEEN	61a 2m	12	60a 11m	43	58a 6m	1	60a 11m	56
ESSAIS-RECEPTION	55a 10m	7	57a 3m	1	-	-	56a	8
TOTAL 2008	56a 4m	318	58a 8m	372	50a 9m	42	57a 2m	732
TOTAL 2007	56a 10m	296	58a 5m	371	51a 5m	58	57a 3m	725
TOTAL 2006	55a 10m	332	57a 9m	374	50a 10m	42	56a 6m	748

◆ AGE MOYEN DE PREMIERE LIQUIDATION EN TEMPS ALTERNE

SPECIALITES	PENSIONS				TOTAL 2008	
	A TAUX PLEIN		PROPORTIONNELLE		AGE	EFF.
	AGE	EFF.	AGE	EFF.		
TRANSPORT PUBLIC						
Pilotes	54a 9m	42	53a 10m	21	54a 5m	63
OMN	-	-	52a 7m	1	52a 7m	1
Stewards	51a 5m	63	50a 9m	6	51a 4m	69
Hôteses	51a 2m	86	51a 5m	30	51a 3m	116
TOTAL 2008	52a	191	52a 4m	59	52a 1m	250
TOTAL 2007	51a 6m	125	52a 7m	59	51a 10m	184
TOTAL 2006	51a 9m	114	52a 8m	26	51a 11m	140

Statistiques

◆ PENSIONS MOYENNES DIRECTES ET REVERSIONS PAR CATEGORIE PNT PNC



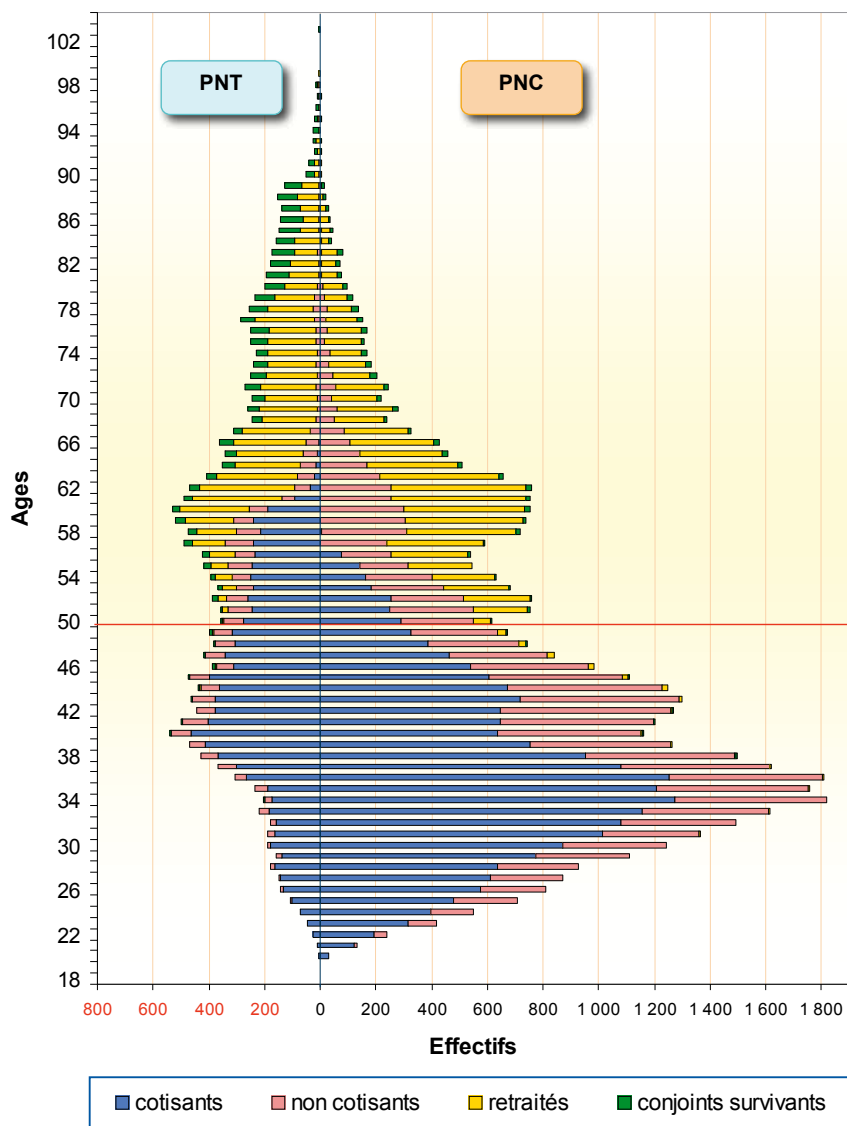
◆ AGE MOYEN DE L'ENSEMBLE DES PENSIONNES DE DROIT DIRECT

	Pilotes			OMN		Stewards		Hôteses		Travail aérien		Essais réception		TOTAL	
	Ages	Eff.		Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.
2004	68a 5m	2618		71a 2m	1094	63a10m	1927	61a 3m	3922	69a10m	1061	72a 1m	361	65a 6m	10 983
2005	68a 7m	2742		71a 5m	1111	64a 1m	2033	61a10m	4151	70a 4m	1080	72a 5m	355	65a11m	11 472
2006	68a 8m	2872		71a 8m	1106	64a 3m	2167	62a 3m	4452	70a 8m	1107	72a11m	354	66a 1m	12 058
2007	68a 8m	3079		72a 3m	1089	64a 6m	2294	62a10m	4719	70a11m	1154	73a 4m	354	66a 5m	12 689
2008	68a10m	3229		72a	1136	64a 9m	2391	63a 5m	4966	71a 1m	1178	73a11m	359	66a 8m	13 259

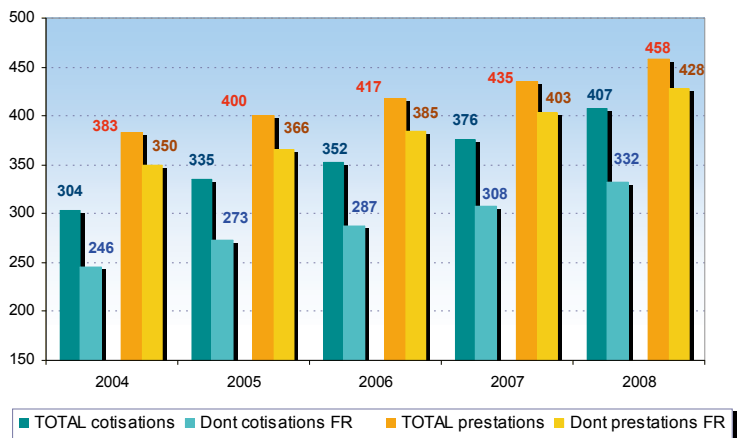
◆ AGE MOYEN DE L'ENSEMBLE DES CONJOINTS SURVIVANTS

Années	Pilotes		OMN		Stewards		Hôteses		Travail aérien		Essais réception		TOTAL	
	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.
2004	71a 8m	822	77a 2m	504	68a 6m	376	63a 4m	122	69a 9m	425	79a 9m	178	72a 2m	2427
2005	72a 3m	868	77a10m	513	69a 4m	394	64a 6m	130	70a 1m	439	80a	176	72a 8m	2520
2006	72a 5m	910	78a 6m	517	69a10m	415	64a11m	145	71a 3m	454	80a 5m	175	73a 2m	2616
2007	73a	950	79a 1m	516	70a 9m	441	66a 3m	157	71a	470	81a 3m	172	73a 7m	2706
2008	73a 8m	986	79a 3m	514	71a 2m	460	66a 5m	157	71a10m	484	81a 9m	181	74a 1m	2782

PYRAMIDE DES AGES 2008



COTISATIONS ET PRESTATIONS



FR : fonds retraite

RAPPORT DE CHARGE SIMPLE DES TROIS FONDS

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Rapport de charge PNT	0,6714	0,6831	0,7373	0,7473	0,7738	0,7786
Rapport de charge PNC	0,9843	0,9871	0,9985	0,9887	1,0072	1,0805
Rapport de charge TOTAL calculé ^(*)	0,7657	0,7749	0,8165	0,8218	0,8468	0,8723
Rapport de charge TOTAL comptable	0,8129	0,7990	0,8417	0,8460	0,8653	0,8886

PNT : PNT du Transport Public, du Travail Aérien et des Essais Réception

(*) : à partir de la masse salariale, hors rachats, cotisations majorées...

Le rapport de charge s'est nettement amélioré ces dernières années sous l'effet cumulé de :

- la hausse du plafond de cotisations à 8 PSS au 01/01/2005,
- la hausse assez générale des rémunérations moyennes des PN sur la période (+17,5% en 5 ans),
- la hausse sensible des effectifs en 2007 (+3%) et surtout 2008 (+5,1%),
- la hausse du taux d'appel des cotisations de 96,25% en 2004 à 97,5% depuis 2007.

L'année 2009 ne devrait plus bénéficier d'aucun de ces facteurs et le rapport de charge devrait donc se dégrader, les prestations poursuivant leur progression.

EVOLUTION DES COTISATIONS

Principaux facteurs ⁽¹⁾ expliquant l'évolution du montant des cotisations

ANNEES	Masse salariale soumise à cotisations		Taux de cotisations	RACHATS (UNEDIC & PN)	Evolution totale ⁽²⁾
	Masse salariale	Dont effectifs			
2004	+ 3,36 %	- 0,02 %	+ 1,76 %	+ 0,41 %	+ 3,18 %
2005	+ 9,43 %	+ 1,74 %	+ 0,21 %	+0,29 %	+ 9,96 %
2006	+ 4,79 %	+ 1,20 %	+ 0,42 %	- 0,21 %	+ 4,81 %
2007	+ 6,63 %	+ 3,04 %	+ 0,42 %	- 0,25 %	+ 6,84 %
2008	+ 8,63 %	+ 5,07 %	-	- 0,57 %	+ 8,00 %

(1) : Pour mémoire, il existe d'autres facteurs non répertoriés ici (cotisations au taux majoré, rappels de salaire,...)

(2) : Cotisations des trois fonds (hors majorations de retard et remises)

EVOLUTION DU TAUX DE COTISATIONS

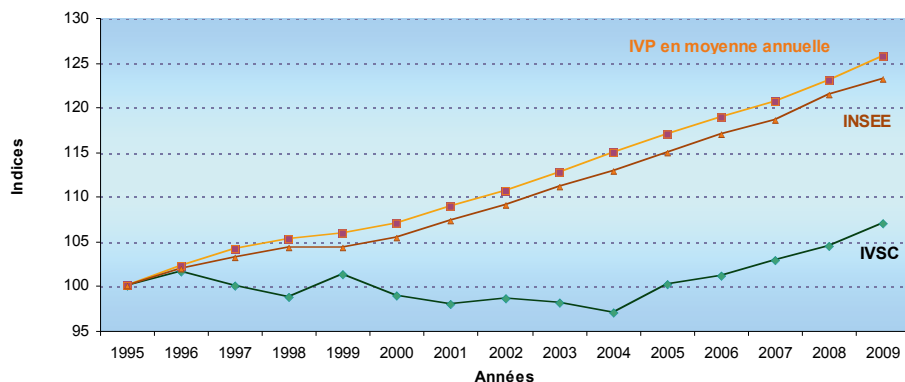
	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taux d'appel au fonds retraite	96,25%	96,50%	97,00%	97,50%	97,50%	97,50%
Taux de cotisations total	21,325%	21,37%	21,46%	21,55%	21,55%	21,55%

EVOLUTION DES PRESTATIONS

Liquidations totales

ANNEES	Effectifs de pensionnés hors temps alterné	Revalorisation de l'IVP	Prestations versées
2004	+ 4,33 %	+ 2,10 %	+ 5,23 %
2005	+ 4,20 %	+ 1,65 %	+ 4,44 %
2006	+ 4,70 %	+ 1,92 %	+ 4,93 %
2007	+ 4,78 %	+ 1,49 %	+ 4,60 %
2008	+ 4,00 %	+ 1,99 %	+ 5,07 %

EVOLUTION DES INDICES IVSC, IVP ET INSEE



INSEE : indice des prix à la consommation, hors tabac, France entière (représenté ici en moyenne annuelle de juillet de l'année N-1 à juin de l'année N).

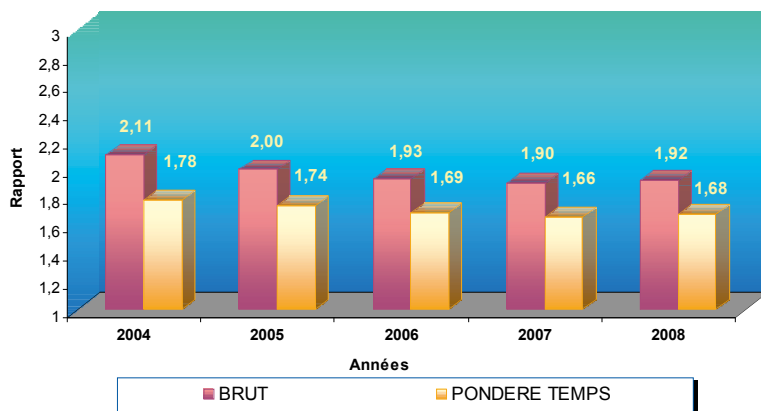
IVP : Indice de revalorisation des pensions (à fixation semestrielle, représenté ici en moyenne annuelle).

Depuis 2007, l'IVSC est revalorisé chaque année du taux de revalorisation annuel de l'IVP appliqué au 1^{er} juillet de l'année précédente (art. R. 426-16-2). Entre 1995 et 2006, il avait par contre progressé 15% de moins que l'IVP.

REPARTITION DES PRESTATIONS DU FONDS RETRAITE ET DU FONDS SPECIAL (en milliers d'euros)

ANNEES		Pensions	Majorations	Bonifications	TOTAL
2004	Liquidations définitives	353 361	19 371	2 423	375 155
	Liquidations en temps alterné	3 808	796	19	4 623
	Total	357 169	20 167	2 442	379 778
2005	Liquidations définitives	369 687	19 586	2 546	391 819
	Liquidations en temps alterné	3 489	687	17	4 193
	Total	373 176	20 273	2 563	396 012
2006	Liquidations définitives	388 745	19 744	2 661	411 150
	Liquidations en temps alterné	3 243	610	19	3 872
	Total	391 988	20 354	2 680	415 022
2007	Liquidations définitives	408 008	19 258	2 783	430 049
	Liquidations en temps alterné	3 272	657	21	3 950
	Total	411 280	19 915	2 604	433 999
2008	Liquidations définitives	430 673	18 253	2 936	451 862
	Liquidations en temps alterné	3 802	792	26	4 621
	Total	434 474	19 045	2 963	456 482

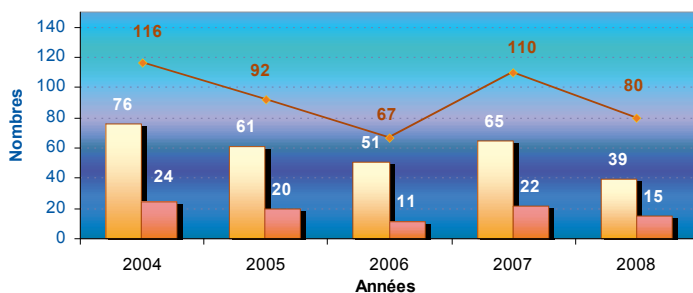
RAPPORT COTISANTS / PENSIONNES



- **BRUT** : rapport du nombre de cotisants sur le nombre de retraités.
- **PONDERE TEMPS** : rapport des effectifs théoriques pondérés par les temps de cotisations ou de prestations (cotisants / pensionnés).

PREVOYANCE

◆ DOSSIERS EN CONSEIL MEDICAL ET DROITS OUVERTS POUR CAUSE D'INAPTITUDE



Le décompte des inaptitudes définitives et celui des pensions liquidées sont effectués sur leur date d'effet. Le décompte des décisions d'imputabilité est par contre fait sur l'année de la décision. Il faut noter qu'il peut y avoir un décalage de plusieurs mois, voire de plusieurs années, entre l'inaptitude définitive et la reconnaissance de l'imputabilité ou autre fait générateur (invalidité ou accident de travail sécurité sociale) permettant l'ouverture d'un droit à pension à effet de l'inaptitude définitive. Les données pour chacun des exercices ne sont donc que provisoires et revues, le cas échéant, a posteriori lors de l'ouverture des droits.

(*) : Droits liquidés sur l'exercice suite à une inaptitude non imputable au service aérien (décisions CMAC)

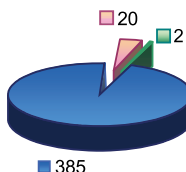
(**) : Décisions prononcées sur l'exercice

Statistiques

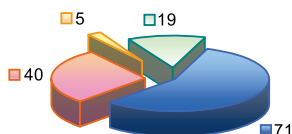
EMPLOYEURS

◆ NOMBRE D'EMPLOYEURS (PAR CATEGORIE ET PAR TAILLE)

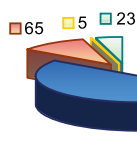
Employeurs Travail Aérien



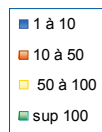
Employeurs Transport Public



NB : certains employeurs figurent dans plusieurs catégories d'activité.



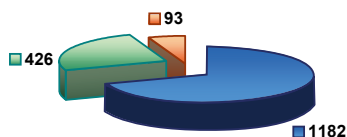
Nbre de PN par employeurs



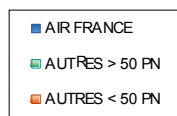
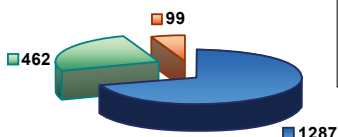
Total employeurs (y compris 17 en Essais-Réception)

◆ REPARTITION DES MASSES SALARIALES EN 2007 ET 2008 (SALAIRE NON PLAFONNÉS)

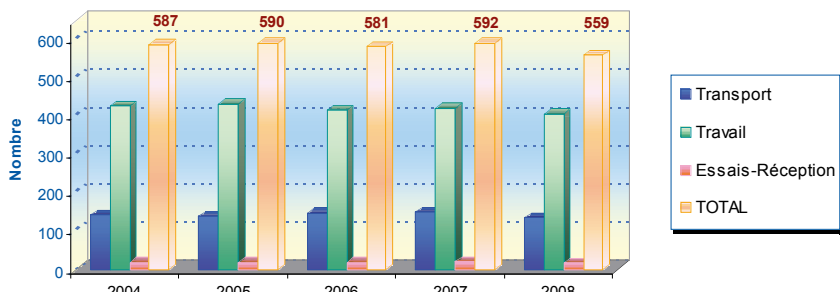
2007 : 1 701 M€



2008 : 1 848 M€



◆ VARIATION DU NOMBRE D'EMPLOYEURS



◆ Navigants actifs, pensionnés, employeurs, vous êtes tous concernés

Nouvelles du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la CRPN a approuvé un projet de modification de la réglementation qui a été transmis aux tutelles en mars 2008. Ces dernières n'ont pas arrêté, à ce jour, le projet de texte de cette importante réforme, ni la date d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions. Les services de la Caisse contribueront, à leur niveau, à la communication nécessaire le moment venu.



◆ Vous êtes actif, soyez vigilant !

Vous venez de conclure un contrat de travail... Avant votre premier vol, assurez-vous que votre employeur a bien adressé à la CRPN la **déclaration préalable à l'embauche**. A défaut, accomplissez vous-même cette formalité pour protéger vos droits. Sans cette déclaration, aucune des prestations prévues par le code de l'aviation civile ne peut être versée.

◆ Régularisations



Lorsque la CRPN constate une défaillance de la part d'un employeur dans le versement de ses cotisations, elle en informe l'employeur et les navigants. La validation des périodes est effectuée **en totalité en temps et partiellement en salaire à hauteur des précomptes**, que ceux-ci aient été versés ou non à la CRPN, à condition que la demande de validation soit présentée **dans le délai de trois ans suivant les périodes en cause**. Au-delà de ce délai, aucune validation n'est possible en l'absence de versement de cotisations.

◆ Demande d'ouverture de droit



Vous envisagez la liquidation de vos droits à pension en totalité ou en temps alterné,

Pour mémoire, les conditions de liquidation des droits à pension CRPN sont fonction des réserves de l'organisme, exprimées par le facteur N (nombre d'années de pension en réserve au fonds retraite). Le facteur N constaté au 31/12/2008 est de 6, entraînant un durcissement des conditions d'ouverture de droits prenant effet à compter du 01/07/2009.

Ainsi :

- Pour pouvoir bénéficier d'un droit à taux plein à 50 ans, il vous faudra totaliser 26 annuités dans votre carrière.
- Pour pouvoir bénéficier d'un droit proportionnel sans minoration, il vous faudra remplir la condition « âge + annuités = 76 ».

En bref...

- Dans l'hypothèse d'une ouverture de droits sans que la condition de l'alinéa précédent ne soit remplie, le coefficient minorateur est calculé ainsi :

$$\frac{(\text{âge} - 50) \times 360 + \text{temps validés (en jours)} - 360}{9000}$$

Si vous êtes déjà pensionné dans le cadre du temps alterné, ces nouvelles dispositions vous concernent pour la partie de droits non encore liquidés.

Dans tous les cas (y compris pour la liquidation de la deuxième partie de droits non liquidés en temps alterné), **pensez à nous faire parvenir votre demande écrite au plus tard le mois précédant la date choisie.**

Vous êtes incertain quant à la date exacte d'effet de votre pension ? **Adressez-nous cependant votre demande d'ouverture de droit, sans préciser la date, à titre conservatoire.** Cette demande écrite va déterminer la date d'effet de votre pension et nous permettre d'initier l'instruction de votre dossier de pension.

◆ Vous êtes pensionné

Le conseil d'administration a décidé une augmentation annuelle des pensions au 1^{er} juillet 2009 de 1,265 %. Cette augmentation a été appliquée en totalité à titre provisionnel au 1^{er} janvier 2009. Votre pension brute, sous réserve qu'elle ne soit pas soumise à une modification d'une autre nature, ne sera donc pas revalorisée au 1^{er} juillet 2009.

◆ Vous êtes **actif** ou **pensionné**, ceci vous concerne :

◆ Pôle emploi - UNEDIC



Depuis 1997, l'UNEDIC nous adresse chaque année une participation pour le financement retraite des périodes de chômage faisant suite à un contrat de navigant ayant donné lieu à cotisations à la CRPN. Nous informons automatiquement les affiliés concernés de leurs droits lorsque ces périodes sont validées, et nous leur adressons une proposition de rachat complémentaire permettant de compléter cette validation à hauteur de la totalité du dernier salaire annuel brut d'activité.

La validation des périodes de chômage afférentes à l'exercice 2008 se fera à la fin du second semestre 2009.

Nous sommes régulièrement interrogés par des affiliés pensionnés sur les possibilités de valider des périodes de chômage alors que, pendant ces mêmes périodes, ils percevaient la pension CRPN.

Il ne peut y avoir pour une même période, validation de cotisations et versement d'une pension CRPN.

◆ Notification de droits



Vous avez exercé une activité de navigant en 2008. Les notifications de droits au 1^{er} janvier 2009 ont été envoyées aux affiliés actifs début mai 2009 et aux affiliés retraités lors de la prise en compte de cette activité dans le calcul de leur pension. Votre notification de droits 2009 vous précise les temps et salaires déclarés par votre ou vos employeur(s) pour 2008 ainsi que le montant de vos droits théoriques au 1^{er} janvier 2009.

Si une partie de vos droits a déjà été liquidée en temps alterné, votre notification de droits vous indique le montant mensuel, valeur 1^{er} janvier 2009, de vos droits liquidés, revalorisés par l'IVP du premier semestre 2009 (pour mémoire : 36,082) et le montant mensuel, valeur 1^{er} janvier 2009, de vos droits non encore liquidés, valorisés normalement par l'IVSC₂₀₀₉ (pour mémoire : 30,55).

Vigilance toujours : contrôlez vos notifications de droits avec soin et conservez-les, elles vous permettront de suivre l'évolution de vos droits.

◆ Employeurs en contentieux avec la CRPN



Si vous avez exercé en 2008 une activité de navigant chez un employeur en contentieux avec la CRPN, nous vous en avons informé et vous avons demandé, le cas échéant, vos bulletins de paie. Si nous avons pu les exploiter avant l'édition des notifications de droits au 1^{er} janvier 2009, vous pouvez constater la validation effectuée, **totale en jours et partielle en salaire à hauteur des précomptes**, conformément à la décision du conseil d'administration, pour les périodes non réglées en totalité par votre employeur.

Si vous ne constatez pas de validation pour cette activité :

- soit vous n'avez pas envoyé les bulletins de paie demandés : nous vous invitons à nous en adresser copie dans les meilleurs délais (ceux-ci doivent être impérativement produits dans le délai de 3 ans suivant la période d'activité).
- soit vos bulletins de paie sont en cours d'exploitation et une nouvelle notification de droits vous sera adressée ultérieurement.

◆ Vous êtes employeur,

Ne prenez pas de risque !

◆ *Acquittez-vous de vos cotisations dans les délais*



La CRPN applique systématiquement les dispositions des articles 314-1 et 314-10 du code pénal aux rétentions de précompte de cotisations, car elles sont assimilables à un abus de confiance.

◆ *Informez-nous de toute embauche de navigant*



Vous recrutez un navigant professionnel... Adressez impérativement à la CRPN la déclaration préalable à l'embauche, **avant l'exécution de toute activité aérienne**.

Vous pouvez saisir directement vos déclarations préalables à l'embauche (DPAE) sur notre site internet :

Connectez-vous sur : <http://www.crpn.fr> - Services en ligne – Effectuez vos DPAE.

Nous vous rappelons que **la DPAE est obligatoire**. Elle conditionne la couverture risques aériens de votre personnel navigant, notamment, en cas d'accident aérien en service.

Information sur le taux d'appel des cotisations au fonds retraite



Le contexte financier difficile au long de cette année est à l'origine d'un résultat en perte. Le montant des réserves au fonds retraite, mesurées par le facteur N - nombre d'années de pension en réserve au fonds retraite -, est passé de 7,25 à 6.

Ce facteur est déterminant pour l'évolution du taux d'appel.

Sauf réforme réglementaire dans l'intervalle, il passera au 1^{er} janvier 2010 à 101%, éventuellement corrigé à l'intérieur d'une fourchette de +/-1,5% par le conseil d'administration lors de sa réunion de décembre 2009.

Patrimoine immobilier

TRANSACTIONS & GESTION IMMOBILIÈRE

Pour gérer directement son patrimoine immobilier, votre caisse de retraite a créé en 1990 sa propre filiale : **LOC INTER IMMOBILIER**.

LOC INTER IMMOBILIER administre pour le compte de la CRPN une quarantaine d'immeubles d'habitation ou de bureaux.

LOC INTER IMMOBILIER commercialise également des biens appartenant à d'autres Institutions. Nous proposons à la location un large choix d'appartements.

Certains programmes de vente de la CRPN arrivent à leur fin : *quelques opportunités restent à saisir*.

Les appartements proposés ont tous en commun un bon niveau de standing et de confort. Ils sont situés dans Paris et sa région.

Nous vous invitons à découvrir nos offres sur notre site internet : www.locinter.com



De gauche à droite :

Sonia DAL PAN, Assistante de direction – Florence BURNER, Négociatrice –
Olivier HERBET, Directeur – Christine ZOLLA, Assistante commerciale –
Hubert BORIONE, Directeur adjoint – Marie SCHEIBER, Négociatrice.

VENTES

Pour investir, nous vous proposons divers programmes appartenant à la CRPN :

- Résidence Les Colonnes du Trône (Paris 12^{ème})
- Résidence Coste et Bellonte (Paris 14^{ème})
- Résidence Jean Dabry (Paris 15^{ème})
- Résidence l'Orée du Bois (Charenton 94)

Et quelques appartements dans d'autres résidences.



*Jean Dabry
à Paris 15^{ème}*



*Coste et Bellonte
à Paris 14^{ème}*

LOCATIONS



Nous vous proposons à la location un large choix d'appartements.

Désormais nous vous proposons des appartements, propriété d'autres Institutions.

Vous êtes navigant, vous bénéficiez d'une réduction d'honoraire pour la location d'un appartement

CLIQUEZ ET ENTREZ SUR NOTRE SITE INTERNET
www.locinter.com



A VOTRE SERVICE

Vous déménagez,

vous vous mariez,

vous changez d'employeur,

vous souhaitez connaître vos droits CRPN... ?

Informez-nous du changement ou posez-nous vos questions par écrit (courrier ou fax exclusivement). Précisez-nous votre n° de sécurité sociale (ou NIR), sans oublier la clé, et éventuellement votre code CRPN.

**CRPN - 8, rue de l'Hôtel de Ville
92522 Neuilly-sur-Seine cedex**

☎ : 01 41 92 26 29

N'oubliez pas d'affranchir suffisamment vos courriers

Vous préférez nous rencontrer ?

Nos bureaux vous sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, uniquement sur rendez-vous, **au ☎ : 01 41 92 25 25.**

Vous voulez retrouver un(e) ami(e) ?

Nous ne sommes pas autorisés à communiquer les adresses de nos affiliés. Pour vous aider, nous ferons suivre avec plaisir la lettre que vous nous adresserez sous enveloppe timbrée, libellée aux nom et prénom du destinataire.

Les courriers non timbrés ne seront pas transmis

Vous souhaitez des informations sur notre action sociale ?

- Valérie Le Scour, pour les prêts au logement et le fonds social - Tél. : 01 41 92 25 32
- Elisa Sala, pour l'aide aux enfants handicapés - Tél. : 01 41 92 25 09

Exceptionnellement, la CRPN sera fermée les jours suivants :

- Lundi 13 juillet 2009
- Jeudi 24 décembre 2009

Le site internet CRPN est à votre disposition : www.crpn.fr

